



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

ED 2264/18

29 mars 2018
Original : anglais

F

**Accord international de 2007 sur le Café
Communication des États-Unis d'Amérique**

Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres et a l'honneur de joindre à la présente, pour information, une communication des États-Unis d'Amérique et sa réponse.



THE SECRETARY OF STATE

WASHINGTON

5 Mars 2018

Son Excellence
José Sette
Directeur exécutif
Organisation internationale du Café
222 Gray's Inn Road
Londres, Angleterre

Cher Monsieur Sette,

Je vous écris en référence à l'Accord international de 2007 sur le Café, qui a été conclu le 28 septembre 2007 à Londres, pour lequel l'Organisation internationale du Café est le dépositaire.

Cette lettre constitue un avis de retrait formel des États-Unis d'Amérique de l'Accord. Le retrait prend effet 90 jours après réception de la notification par le dépositaire, conformément à l'article 45 de l'Accord.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'expression de ma considération distinguée,

(Signé) Rex W. Tillerson



**ORGANISATION
INTERNATIONALE
DU CAFÉ**

JOSÉ SETTE
Directeur exécutif

29 mars 2018

Son Excellence
Monsieur Rex W. Tillerson
Secrétaire d'État
Washington
États-Unis d'Amérique

Excellence,

J'accuse réception de votre lettre datée du 5 mars 2018 et c'est avec grand regret que j'ai appris que les États-Unis d'Amérique ont décidé de se retirer de l'Accord international de 2007 sur le Café.

Conformément à l'article 45 de l'Accord international de 2007 sur le Café, je confirme que le retrait des États-Unis d'Amérique prendra effet 90 jours après la réception de l'avis, à savoir le 27 juin 2018.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

José Sette